

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7308973001

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7308973001>

Cette annonce a été mise en ligne le **11 novembre 2022** sur **Actu.fr - republicain 47**
Pour le département : **47 - LOT ET GARONNE**

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 8 novembre 2022, à VILLENEUVE SUR LOT.

Dénomination : IMMO HENDAYE.

Forme : Société par actions simplifiée.

Siège social : Rue Nicolas Leblanc - Zone Industrielle La Barbière, 47300 VILLENEUVE-SRU-LOT.

Objet : La société a pour objet en France et à l'Étranger : - Toutes activités de marchands de biens, conseils immobiliers, investissement locatifs meublés et non meublés, promoteurs immobiliers, lotisseurs, transactions immobilières, - Porteur d'affaires, - Conseils en décoration et aménagement, courtier en travaux. - La prise de participations directes ou indirectes, par tous moyens, dans le capital de sociétés françaises ou étrangères, groupement ou entités juridique et tout type, quels que soient leur objet social et leur activité, - L'acquisition, l'administration, et la gestion de tous immeubles et biens immobiliers, - et d'une façon générale, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation..

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros divisé en 1000 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Toute cession d'actions, sauf entre associés, est soumise au respect du droit de préemption conféré aux associés. Les actions de la Société ne peuvent être cédées, sauf entre associés, qu'avec l'agrément préalable donné par décision collective des associés prise à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote sachant que les actions du cédant ne sont pas prises en compte pour le calcul de

cette majorité..

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :

Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés :

Président : GROUPE PHILIPPE GINESTET SAS

Zone Industrielle La Barbière 47300 Villeneuve-sur-Lot
immatriculée au RCS AGEN sous le numéro 391804945.

Représentant permanent : GINESTET Philippe.

La société sera immatriculée au RCS AGEN.

Pour avis.

Le Président

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.

Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

